

# Votre laissez-passer pour l'avenir



## Exigences en matière de formation pour les métiers



### Vous cherchez une carrière enrichissante?

Est-ce que vous aimeriez apprendre un métier et recevoir une rémunération en même temps? Cherchez-vous une carrière où vous pouvez combiner le travail intellectuel et le travail manuel? Voulez-vous travailler dans d'autres provinces? Désirez-vous être votre propre patron?

Choisir une carrière dans un métier spécialisé peut s'avérer une expérience positive et gratifiante. La formation en apprentissage peut être votre laissez-passer pour l'avenir.

L'apprentissage peut vous mener à un emploi spécialisé bien rémunéré. Grâce à une combinaison de formation pratique et d'apprentissage en classe, vous obtiendrez un certificat de compétence dans un métier. Ce certificat indique que votre expertise et vos compétences professionnelles ainsi que votre formation sont reconnues officiellement par l'industrie et vous pourrez en tirer des avantages financiers.

### Comment fonctionne l'apprentissage?

Les métiers d'apprentissage du Manitoba figurent dans le tableau des exigences en matière de formation en apprentissage. Pour devenir apprenti, vous devez exercer l'un de ces métiers et travailler pour un employeur admissible qui pourra vous donner une formation en cours d'emploi de qualité.

Vous et votre employeur devez remplir et soumettre la demande de formation en apprentissage à Apprentissage Manitoba. Une fois votre demande approuvée et votre contrat d'apprentissage enregistré, vous acquerrez les habiletés propres au métier que vous aurez choisi en travaillant étroitement avec des personnes de métier qualifiées. Votre employeur vous rémunérera pour le travail accompli.

Environ 80 % de votre formation est effectué avec votre employeur en milieu de travail et vous acquerrez alors les compétences de votre métier. L'autre 20 % est consacré à la formation technique en milieu scolaire. La formation technique est offerte en bloc, une fois par année ou selon un horaire plus souple, et elle se déroule à l'extérieur du lieu de travail. Apprentissage Manitoba s'occupe de l'aspect technique de la formation. De plus, Apprentissage Manitoba et la Commission de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle, en coopération avec les intervenants de l'industrie, cherchent à rendre la formation plus flexible. Certaines des méthodes envisagées comportent les cours du jour et du soir ainsi que l'enseignement à distance.

## VOTRE LAISSEZ-PASSER POUR L'AVENIR!

### Est-ce que je reçois un certificat?

Lorsque vous avez réussi votre formation en apprentissage, vous recevez un certificat de qualification professionnelle qui atteste de votre statut de compagnon. Dans la plupart des métiers, si vous obtenez 70 % ou plus à votre examen final, vous êtes admissible à la qualification interprovinciale, ou « Sceau rouge ». Cette qualification vous permet de travailler dans d'autres provinces où le « Sceau rouge » est reconnu pour votre métier.

### Quels métiers puis-je apprendre par l'apprentissage?

Il y a maintenant plus de 50 métiers désignés au Manitoba et le nombre s'accroît. Pour la plupart, vous pouvez obtenir la qualification interprovinciale, ou « Sceau rouge ». Certains métiers sont classés obligatoires, c'est-à-dire que la formation en apprentissage est exigée avant de pouvoir les exercer légalement.

### Quelle est la durée de l'apprentissage?

La durée de la formation en apprentissage des métiers varie entre deux et cinq niveaux. La durée moyenne est de quatre niveaux. Pour chacun des métiers, veuillez consulter le tableau des exigences en matière de formation en apprentissage afin d'obtenir le nombre minimal d'heures de formation exigé pour chaque niveau. Selon le métier choisi, votre formation technique sera équivalente à une période de quatre à dix semaines par niveau.

### Est-ce que je suis admissible?

Les apprentis d'aujourd'hui ont une expérience variée et font preuve d'une grande auto-détermination et d'enthousiasme. Ils travaillent dans divers métiers. Ils sont à la recherche d'un premier emploi, d'une nouvelle carrière ou de qualifications officielles.

Pour devenir apprenti, vous devez avoir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme équivalent. Les cours d'anglais, de mathématiques et de sciences de 12<sup>e</sup> année sont recommandés dans la majorité des programmes professionnels. Si vous ne répondez pas aux exigences scolaires minimales, vous pourriez être admissible comme participant au programme d'accès des stagiaires; une formation supplémentaire pourrait être exigée.

Un élève du secondaire inscrit dans une école secondaire peut débiter sa formation en apprentissage à l'école secondaire s'il s'inscrit au Programme d'apprentissage au secondaire. Si l'élève a moins de 16 ans, il devra faire une demande de permis de travail.

Une personne qui a déjà de l'expérience dans un métier désigné et qui désire devenir compagnon dans

ce métier peut demander la permission de se présenter à l'examen.

### Quelles sont les perspectives de carrière?

Les employeurs ont besoin d'employés compétents et productifs. C'est pourquoi ils forment des apprentis pour qu'ils deviennent des travailleurs qualifiés. Les entreprises investissent du temps, des efforts et de l'argent dans votre formation. Si vous travaillez fort et que vous apprenez bien, une fois que votre formation sera terminée, votre employeur voudra vous embaucher comme employé.

### Quel sera mon salaire?

Au cours de votre apprentissage, vous recevez un salaire minimum réglementé qui augmentera tout au long de votre apprentissage. Le métier que vous apprenez est complexe et requiert certaines compétences. C'est pourquoi les personnes qui deviennent compagnons par l'entremise de l'apprentissage sont mieux rémunérées que les personnes qui ne détiennent aucune qualification professionnelle pour ce métier.

### Vous voulez plus de renseignements?

Consultez notre site Web :  
[www.gov.mb.ca/tce/apprent/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/tce/apprent/index.fr.html)

Vous pouvez également obtenir plus de renseignements en vous adressant aux bureaux suivants :

**Winnipeg**  
401, avenue York, bureau 1010, R3C 0P8  
Tél. : 204 945-3337 • Téléc. : 204 948-2346

**Brandon**  
340, 9<sup>e</sup> Rue, bureau 128, R7A 6C2  
Tél. : 204 726-6365 • Téléc. : 204 726-6912

**Le Pas**  
305, rue Fourth O, C. P. 2550, R9A 1M4  
Tél. : 204 627-8290 • Téléc. : 204 627-8137

**Thompson**  
3, Station Road, bureau 118, R8N 0N3  
Tél. : 204 677-6346 • Téléc. : 204 677-6789

**Sans frais pour les régions rurales :**  
**1 877 978-7233**  
**(1 877 97-TRADE)**

## EXIGENCES EN MATIÈRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

	Qualification	Nombre d'années (min.)	Exigences annuelles (niveau)			Établissement scolaire
			Nombre d'heures total par année (Pratique et théorique)	Semaines en classe		
<b>MÉTIER</b>						
<b>INDUSTRIEL</b>						
Chaudronnier	interprovinciale	3	1 600	(6) 6-6-6	RRC	
Technicien de systèmes de moteurs électriques	interprovinciale	4	1 500	8-8-8	SAIT	
Électricien industriel*	interprovinciale	4	1 800	10-10-10-10	RRC, ACC, UCN	
Mécanicien d'instruments industriels	interprovinciale	4	1 600	10-10-10-10	NAIT, SAIT, SIAST	
Mécanicien industriel (de chantier)	interprovinciale	4	1 600	8-8-8-8	UCN	
Soudeur industriel	interprovinciale	3	1 600	8-8-8	ACC	
Machiniste	interprovinciale	4	1 800	9-8-8-4	RRC	
	provinciale	1	1 800	10	RRC	
Électricien en haute tension Δ	provinciale	4	1 600	10-10-10-10	UCN, ACC, RRC	
Technicien en forage (pétrolier et gazier)	interprovinciale	3	1 620	4-4-4	NAIT, SAIT, MHC, RDC	
Charpentier en métaux	interprovinciale	4	1 800	8-8-8-0	NAIT	
Outilleur-ajusteur	interprovinciale	4	1 800	9-8-8-9	RRC	
<b>TRANSPORT</b>						
Technicien de machinerie agricole	interprovinciale	4	1 800	8-8-6-4	ACC	
Compagnon - entretien d'aéronefs	provinciale †	4	1 800	9-9-9-9	RRC (SAATC)	
Technicien d'équipement lourd	interprovinciale	4	1 800	8-8-6-4	ACC	
Mécanicien de moteurs diesel	provinciale	3	1 800	9-7-6	RRC	
Technicien en réparation et en révision de turbines à gaz	provinciale	3	1 800	12-16-6	RRC/Standard Aero	
Métier de technicien d'équipement naval et de matériel de plein air motorisé	provinciale	3	1 800	9-9-9	RRC	
Peintre en carrosserie	interprovinciale	2	1 800	6-5	RRC	
Débosselleur	interprovinciale	4	1 800	7-6-7-6	RRC	
Mécanicien de véhicule automobile	interprovinciale	4	1 800	8-8-6-6	RRC, ACC	
Technicien de wagon de chemin de fer	provinciale	3	1 800	9-9-9	RRC	
Technicien de véhicules récréatifs	interprovinciale	3	1 600	8-8-8	SAIT	
Technicien de remorques de camions	interprovinciale	3	1 800	8-8-8	RRC	
Mécanicien de camions et transport	interprovinciale	4	1 800	8-8-6-4	RRC	
<b>CONSTRUCTION</b>						
Briqueleur	interprovinciale	4	1 200	9-8-6-0	RRC	
Ébéniste	interprovinciale	4	1 600	9-9-8-8	RRC	
Charpentier	interprovinciale	4	1 800	8-8-9-7	RRC, ACC, UCN	
Finiisseur de béton	interprovinciale	3	1 200	4-4-0	SAIT	
Métier de manoeuvre en construction	interprovinciale	2	18	8-8	RRC	
Électricien d'installation*	interprovinciale	4	1 800	10-10-10-10	RRC, ACC, UCN	
Grutier-treuiliste						
• opérateur de chariot-grue*	interprovinciale	3	1 700	7-7-0	RRC	
• opérateur de treuil sur camion à flèche*	provinciale	2	1 250	7-5	RRC	
• opérateur de grue à pylône*	provinciale	2	1 500	7-7	RRC	
• production et transport d'électricité : opérateur de chariot-grue Δ	provinciale	3	300	7-6-6	RRC/MB Hydro (Level 3)	
• production et transport d'électricité : opérateur de treuil sur camion à flèche Δ	provinciale	3	300	7-4-5	RRC/MB Hydro (Level 3)	
Métier de monteur d'installations au gaz ▲	provinciale	4	1 800	(10-10)10-8	RRC	
Métier de monteur d'installations au gaz domestiques (▲ condition préalable)	provinciale	2	1 800	10-10	RRC, ACC	
Vitrier	interprovinciale	4	1 800	6-6-6-6	SAIT	
Calorifugeur (chaud et froid)	interprovinciale	4	1 500	6-6-6-0	RRC	
Monteur de charpentes métalliques	interprovinciale	3	1 800	9-6-9	RRC	
Poser de lattes (technicien de systèmes intérieurs)	interprovinciale	4	1 800	8-8-8-8	RRC	
Peintre-décorateur	interprovinciale	3	1 800	8-8-8	RRC	
Plombier	interprovinciale	5	1 800	10-9-8-8-10	RRC, ACC	
Monteur de bâtiments préfabriqués	provinciale	2	1 800	en développement		
Mécanicien en réfrigération et climatisation* • commerciales • résidentielles	interprovinciale	5	1 800	9-9-9-9-10	RRC	
Couvreur	provinciale	4	1 800	9-9-9-10	RRC	
Tôlier	interprovinciale	3	1 400	6-6-6	RRC	
Mécanicien en protection - incendie*	interprovinciale	4	1 800	8-8-8-6	RRC	
Monteur d'appareils de chauffage*	interprovinciale	4	1 700	7-7-0-7	RRC	
Technicien en traitement de l'eau usées	interprovinciale	5	1 800	9-9-9-8-10	RRC	
	provinciale	2	1 600	9-10	RRC	
<b>SERVICE</b>						
Cuisinier	interprovinciale	3	2 700	12-12	RRC	
Esthéticien**	provinciale	2	1 600	1060 heures	Offert à divers endroits au Manitoba	
	provinciale	1	1 000	400 heures	Offert à divers endroits au Manitoba	
	provinciale	2	1 100	800 heures	Offert à divers endroits au Manitoba	
Électrolyste**	provinciale	1	1 000	500 heures	Offert à divers endroits au Manitoba	
Poser de revêtements souples	interprovinciale	3	1 400	7-6-0	SAIT	
Coiffeur-styliste **	interprovinciale	2	1 500	1 400 heures	Offert à divers endroits au Manitoba	
Horticulteur - payagiste	interprovinciale	3	1 700	11-11-11	RRC	
Préposé aux pièces	interprovinciale	3	1 800	8-8-6	SIAST	
Technicien en production de viande porcine	provinciale	2	1 800	185 heures	ACC, offert à divers endroits au Manitoba	

\* Un apprentissage ou un certificat de qualification est obligatoire pour exercer ces métiers. Δ Il faut être un employé de Manitoba Hydro

\*\* Avant de pouvoir être apprenti, il faut être inscrit à la formation technique ou l'avoir terminée. † Mène à l'obtention du brevet de technicien d'entretien d'aéronefs du gouvernement fédéral.

## ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFRANT UNE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Remarque : Apprentissage Manitoba se procure des cours de formation technique qui répondent aux normes d'apprentissage auprès des établissements suivants :

**SAATC** Stevenson Campus (Southport), Portage la Prairie

**SAIT** Southern Alberta Institute of Technology, Calgary

**SIAST** Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology, Moose Jaw/Saskatoon

**UCN** University College of the North, The Pas

**ACC** Assiniboine Community College, Brandon

**MHC** Medicine Hat College, Medicine Hat

**NAIT** Northern Alberta Institute of Technology, Edmonton

**RDC** Red Deer College, Red Deer

**RRC** Red River College, Winnipeg